

Position française sur le règlement européen verdissement des flottes : l'OTRE rappelle que la seule transition possible doit se fonder sur le dialogue et la neutralité technologique

À la suite du communiqué publié par le Gouvernement français, le 3 décembre dernier, concernant le règlement européen relatif au verdissement des flottes, l'OTRE réagit en exprimant son étonnement. En effet, alors même que les transporteurs et l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique se trouvent directement impactés par ces décisions, notre organisation n'a pas été consultée et nous avons ainsi découvert la position française par voie de presse.

Un dialogue structuré avec l'ensemble de la chaîne de valeur : un préalable incontournable

Construire la réglementation sans associer les professionnels du secteur, c'est prendre le risque de créer des obligations inapplicables, coûteuses ou déconnectées de leurs réalités économiques. Nous appelons donc le Gouvernement à ouvrir **une concertation réelle et continue** avec l'ensemble des parties-prenantes, afin de définir une position française cohérente dans les débats européens en cours.

Neutralité technologique : la clé pour une transition adaptée aux usages

Comme rappelé dans notre [prise de position](#), largement diffusée, les usages des transporteurs routiers sont multiples : urbain, longue distance, frigorifique, voyageurs, etc. Aucun mode technologique unique ne peut couvrir l'ensemble des besoins du transport routier. Nous appelons donc à préserver **une neutralité technologique en matière de motorisations**, permettant :

- Le développement simultané de l'électrique, de l'hydrogène, des biocarburants avancés, du bioGNV, du B100 ;
- Des trajectoires adaptées à la diversité des acteurs, en particulier les TPE-PME, qui constituent l'essentiel du secteur.

Pas de quotas obligatoires d'incorporation : préserver la souplesse et éviter des obligations inadaptées

Nous réaffirmons notre opposition ferme à l'introduction de **quotas obligatoires d'incorporation**, qui imposeraient des contraintes irréalistes aux TPE et PME du secteur, dans un contexte où les conditions techniques, financières et infrastructurelles ne sont pas réunies. Nous militons, au contraire, en faveur **d'incitations harmonisées**, alignées sur la disponibilité effective des solutions.

L'OTRE réaffirme que cette transition ne pourra réussir qu'à travers **un dialogue étroit, continu et transparent**, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique sans en exclure aucun ; et se tient à la disposition des pouvoirs publics pour construire un cadre réglementaire cohérent et réaliste.

Alexis GIBERGUES, Président de l'OTRE : « *La position française relative au règlement sur le verdissement des flottes est doublement problématique. Sur le fond, car la seule issue réaliste réside dans la neutralité technologique des Etats, tout en excluant toute idée d'incorporation de quotas. Sur la forme enfin, car à aucun moment, malgré les plus de 110 000 professionnels de la route que nous représentons, nous n'avons été consultés par le Gouvernement. Nous croyons néanmoins qu'il est encore temps, au prix d'une large consultation, de revenir à une position pragmatique et un nécessaire soutien au secteur.* »

CONTACT PRESSE

Samira BOUZAGHOU – samira.bouzaghou@otre-direction.org - 06 34 32 17 67